

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 17 octobre 2012, à 11 h 15, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Sont absents MM. les conseillers Denis Laître et Jean-Marc Rochon et M^{me} la conseillère Louise Sauvé.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

2012-10-548

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 17 400 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 124, 130, 165, 193, 194, 196, 198, 199, 201, 202, 224, 229, 236, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} novembre 2012, d'une somme de 17 400 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,52200	842 000 \$	1,60000 %	2013	3,17698 %
		870 000 \$	1,85000 %	2014	
		898 000 \$	2,00000 %	2015	
		927 000 \$	2,25000 %	2016	
		5 877 000 \$	2,40000 %	2017	
		7 986 000 \$	3,25000 %	2022	
Marchés mondiaux CIBC inc. RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,47300	842 000 \$	1,60000 %	2013	3,18277 %
		870 000 \$	1,80000 %	2014	
		898 000 \$	2,00000 %	2015	
		927 000 \$	2,20000 %	2016	
		5 877 000 \$	2,40000 %	2017	
		7 986 000 \$	3,25000 %	2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,43800	842 000 \$	1,50000 %	2013	3,18540 %
		870 000 \$	1,75000 %	2014	
		898 000 \$	2,00000 %	2015	
		927 000 \$	2,15000 %	2016	
		5 877 000 \$	2,40000 %	2017	
		7 986 000 \$	3,25000 %	2022	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE l'émission d'obligations d'une somme de 17 400 000 \$ de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents; le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

2012-10-549 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 17 400 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 17 400 000 \$:

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de
124	300 000 \$
130	400 000 \$
165	1 000 000 \$
193	1 850 000 \$
194	1 650 000 \$
196	1 125 000 \$
198	500 000 \$
199	320 000 \$
201	2 766 729 \$
201	3 918 271 \$
202	1 200 000 \$
224	520 000 \$
229	450 000 \$
236	1 400 000 \$
	17 400 000 \$

ATTENDU QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 17 400 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} novembre 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet; le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 57, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

2012-10-550 RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 17 400 000 \$

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 17 400 000 \$, effectué en vertu des Règlements numéros 124, 130, 165, 193, 194, 196, 198, 199, 201, 202, 224, 229, 236, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 1^{er} novembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 à 2022 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros 130, 165, 193, 194, 196, 198, 199, 201 (F.C.C.Q. # 810198), 201, 202, 224, 229, 236, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- dix (10) ans (à compter du 1^{er} novembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros 165, 193, 194, 196, 198, 199, 201, 202, 224, 229, 236, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2012-10-551 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 11 h 31, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 17 octobre 2012.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier